

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

Diplôme d'Etat de sage-femme



ECTS
120 crédits



Durée
2 ans



Composante
UFR Sciences
de Santé



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

L'Arrêté du 11 mars 2013 définit le programme du 2ème cycle des études de sage-femme. Le deuxième cycle, défini au chapitre II du présent arrêté#, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques. Il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

L'Arrêté du 11 février 2026 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en maïeutique, qui sera en vigueur à partir de la rentrée 2026-2027.

Formation avec accès santé : Oui

Objectifs

La formation a pour objectifs :

- L'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent. Cette base de connaissances comprend les sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la

maïeutique, tel que défini à l'article L.4151-1 du Code la Santé Publique. L'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages.

- Une formation à la démarche scientifique. L'apprentissage du travail en équipe pluriprofessionnelle et l'acquisition des techniques de communication indispensables à l'exercice professionnel. La sensibilisation au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

Compétences acquises

La formation en vue de l'acquisition du Diplôme d'État de sage-femme permet l'acquisition de compétences et de connaissances pour :

1. Décider des actions adaptées au soutien, au maintien, et/ou à la restauration du processus physiologique de la maternité allant de la grossesse au post-partum.
2. Accompagner la femme, le couple et la famille dans le vécu d'une situation ou d'un événement en cours.



3. Ajuster ses actions dans une démarche éthique et dans le respect des règles juridiques et déontologiques en rapport avec le futur exercice professionnel.
4. Réguler le rapport au temps et répondre à l'urgence et à ses exigences de délais, d'organisation et de priorités d'actions.
5. Composer avec l'incertitude et l'inéluctable inhérents à son champ d'activités.
6. Analyser les causes systémiques des événements indésirables associés aux soins et participer à la prévention de ceux-ci lorsqu'ils sont évitables.
7. S'engager dans la promotion et la prévention de la santé des femmes, des nouveau-nés et des familles.
8. Organiser et gérer dans son environnement professionnel les ressources humaines, logistiques, financières et administratives mises à disposition.
9. Communiquer efficacement dans un contexte pluri professionnel.
10. S'engager dans une démarche de développement professionnel continu, comprenant la transmission de son art

La formation en vue de l'acquisition du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques est basée sur **une approche par compétences**. Elle comporte un parcours personnalisé et 6 domaines de compétences professionnelles :

- Domaine prénatal : assurer le suivi médical de la grossesse ;
- Domaine pernatal : assurer le suivi médical de l'accouchement et de la naissance ;

- Domaine postnatal : assurer le suivi médical de la période postnatale ;
- Domaine gynécologique : assurer le suivi gynécologique de prévention et de contraception, et la promotion de la santé sexuelle et reproductive ;
- Domaine recherche : adosser sa pratique médicale à une démarche scientifique ;
- Domaine générique : agir en professionnel de santé publique, médical et responsable.

Ces compétences sont exprimées en situations professionnelles. Elles sont déclinées en capacités, **selon une trajectoire de développement progressif sur les 3 cycles**. Elles nécessitent la mobilisation de ressources internes, de ressources externes et la combinaison de connaissances et d'habiletés professionnelles et personnelles.

Le parcours personnalisé se compose d'unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par la structure de formation, ou des unités d'enseignement libres proposées par l'étudiant et validées par la structure de formation : projet professionnel, parcours master recherche ou autre double-cursus, engagement étudiant, international, disciplines non strictement médicales...

Le parcours personnalisé représente au minimum 10 % du total des enseignements.

Les étudiants effectuent **un service sanitaire** dans les conditions prévues au titre VII du livre préliminaire de la quatrième partie du code de la santé publique.

Organisation

Contrôle des connaissances

Pour le Diplôme d'État de sage-femme



Le contrôle des aptitudes et des connaissances de chaque UE est organisé en contrôles continus et/ou terminaux au sein de chaque semestre d'enseignement.

L'UE clinique est acquise après validation de tous les stages et obtention de la moyenne (10/20) aux épreuves cliniques. Quel que soit le type d'absence à une épreuve ou à l'ensemble des épreuves d'une session d'examens, l'étudiant est déclaré défaillant.

La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à 2 semaines après la publication des résultats semestriels.

Règles de validation et de capitalisation de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques délivrant le diplôme d'État de sage-femme

Compensation :

À l'intérieur d'une UE, les éléments constitutifs se compensent entre eux.

La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes de chaque UE du semestre concerné, affectée de son coefficient.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10/20, et si aucune des notes des UE 4, 13, et 16 n'est inférieure à 8/20 et si aucune des notes des UE 1, UE 7, UE 8, UE 9 et UE 12 n'est inférieure à 10/20.

Pour le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Règles de validation et de capitalisation

Les UE de chaque domaine doivent faire l'objet d'une validation supérieure ou égale à 10/20, sans compensation entre les différentes UE. À chaque domaine est affecté une valeur de crédits européens (ECTS). Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant-e a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20.

Validation de la Maïeutique 4

Elle s'effectue par validation des semestres 7 et 8 sans compensation entre eux. Toutefois, un étudiant-e ajourné en MA4 pourra être autorisé à poursuivre en MA5 avec une dette (UE avec moyenne inférieure à 10/20 dans un semestre non validé) de 2 UE au maximum, sauf pour le bloc clinique. Les étudiant-es ne répondant pas à ces critères sont autorisés à redoubler.

En cas de non-validation d'un stage, l'étudiant-e effectue un nouveau stage qui devra être validé avant le jury de validation de fin d'année de session 2.

Validation de la Maïeutique 5 et obtention du DFASMa

Elle s'effectue par la validation des semestres 9 et 10 sans compensation entre eux. Toutes les compétences seront validées en fin de cycle. Les étudiant-es ne répondant pas à ces critères sont autorisés à redoubler.

Le redoublement

L'absence d'une validation dans les apprentissages cliniques ou une note inférieure ou égale à 10/20 dans les UE nécessitera un redoublement. En cas de redoublement, les étudiant-es accomplissent à nouveau la totalité des stages qui sont de nouveau soumis à validation (art D 6153-99 – Décret 2016-1335 du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieu hospitalier et extrahospitalier des étudiant-es en maïeutique).

Stages

Stage : Obligatoire

Durée du stage : 57 semaines

Stage à l'étranger : Possible

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Stages et projets tutorés :

Admission

Conditions d'accès

Peuvent s'inscrire en second cycle des études en sciences maïeutiques, les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Droits de scolarité

Droits nationaux niveau MASTER

Et après

Débouchés professionnels

Le second cycle des études de sage-femme est sanctionné par le diplôme d'État de sage-femme au grade de Master. Ce dernier repose sur l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (180 ECTS) et de la validation des études de second cycle en vue du diplôme d'État de sage-femme (120 ECTS).

Le diplôme d'État de sage-femme est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ; validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ; et soutenu leur mémoire avec succès.

Les universités sont habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé, à délivrer le diplôme d'État de sage-femme.

Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées dans le titre IV du code de Santé Publique.

Infos pratiques

Contacts

Direct. des études

Mathieu AZCUE

✉ mathieu.azcue@ube.fr

Contact scolarité

- **Circonscription Maïeutique :**
2 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny
21 079 DIJON
- **Vice-Doyen :** Mathieu AZCUÉ
- **Assistantes de formation :**
Jeanne BRIVOIS - Anaïs JUBLOT
03 80 39 66 06
- **Ouverture :** Du lundi au vendredi 8h30 – 12h30 / 13h30 – 16h30

Campus

🏠 Campus de Dijon

En savoir plus

Sur la formation professionnelle et l'alternance :
SEFCA

🔗 <https://sefca.u-bourgogne.fr/>

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Programme

Organisation

L'enseignement comprend :

Un tronc commun (80 à 90 % du total des enseignements) et un parcours personnalisé, lequel comprend des unités d'enseignements (UE) librement choisies parmi les formations dispensées à l'université. Ces UE Optionnelles sont de préférence en continuité avec celles du premier cycle : soit pour approfondir ses connaissances dans le domaine de la Maïeutique ou dans un domaine particulier autre que la Maïeutique, soit en vue d'une orientation vers la recherche (cf. cursus santé p 8).

Pour les étudiants prétendants au Diplôme d'État de sage-femme, un mémoire est attendu en format dactylographié individuel, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire. Le sujet traité est proposé par l'équipe pédagogique, à laquelle peut s'adjoindre une personnalité extérieure qualifiée dans le domaine étudié, et approuvé par le responsable de la structure de formation. Le mémoire est en lien avec la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique des femmes. Il peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques ou historiques en prenant appui sur les méthodes et les outils de recherche enseignés. Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises lors du second cycle par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances.

DFASMa4

Semestre 7

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Domaine Prénatal	Bloc de compétences		34h	11h			5 crédits
UE Suivi des grossesses à bas risque	UE			3h			
UE Suivi des grossesses à haut risque	UE		34h	8h			
Domaine Périnatal	Bloc de compétences		25,5h				2 crédits
UE Naissances eutociques	UE		11h				
UE Suivi des situations perpartum à haut risque	UE		14,5h				
Domaine Postnatal	Bloc de compétences		22h				2 crédits
UE Suivi mère-enfant à bas risque	UE		10h				
UE Suivi des situations postnatales à haut risque	UE		12h				

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Domaine Gynécologique	Bloc de compétences	40h	10h	0,5h	5 crédits
UE Santé sexuelle et reproductive	UE	4h			
UE Suivi gynécologique	UE	8h	10h	0,5h	
UE Suivi des situations gynécologiques particulières	UE	28h			
Domaine Recherche	Bloc de compétences	8h	25h		3 crédits
UE Recherche	UE	8h	25h		
Domaine Générique	Bloc de compétences	21h	3h		3 crédits
UE Santé Publique	UE	21h	3h		
Parcours personnalisé	UE	30h			3 crédits
L'Enfant	UE	30h			3 crédits
Principes de biologie moléculaire en pratique médicale	UE	30h			3 crédits
Humanités médicales	Matière	30h			
Exercice libéral et coordonné de la sage-femme	UE	25h	3h		
UE 11 Relations Humaines en Médecine *	Choix	20h	8h		2 crédits
UE 2 Modèles expérimentaux et mécanismes physiologiques	Choix	30h			2 crédits
Apprentissages cliniques	Bloc de compétences				7 crédits
Tutorat	Elément constitutif		1,5h		
Stages cliniques	Stage				
Réflexivité professionnelle	Elément constitutif		10h		
Mentorat	Elément constitutif		4h		

Semestre 8

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
Domaine Prénatal	Bloc de compétences		13h	8h			2 crédits
UE Suivi des grossesses à bas risque	UE		13h	8h			
Domaine Périnatal	Bloc de compétences		9h	4h			1 crédits
UE Suivi des situations perpartum à haut risque	UE		9h	4h			

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



Domaine Postnatal	Bloc de compétences	14h	8h	2 crédits
UE Suivi mère-enfant à bas risque	UE	14h	8h	
Domaine Recherche	Bloc de compétences		14h	1 crédits
UE Recherche	UE		14h	
Domaine Générique	Bloc de compétences	22h		2 crédits
UE Santé Publique	UE	10h		
UE Communication, Humanités, Société, Éthique et Législation	UE	12h		
Parcours personnalisé	Bloc de compétences			3 crédits
Dépistage et prise en charge des violences faites aux femmes	UE	30h		3 crédits
Adaptation physiologique et comportementale	UE	30h		3 crédits
Histoire de la médecine et de la pharmacie	UE	30h		3 crédits
Médecine, spiritualité et religions	UE	30h		3 crédits
Application de l'Intelligence Artificielle	UE	30h		3 crédits
Génétique Humaine	UE	30h		3 crédits
UE libre Tutorat	UE			3 crédits
UE 11 Relations Humaines en Médecine *	Choix	20h	8h	2 crédits
UE 2 Modèles expérimentaux et mécanismes physiologiques	Choix	30h		2 crédits
Apprentissages cliniques	Bloc de compétences			19 crédits
Réflexivité professionnelle	Elément constitutif		10h	
Tutorat	Elément constitutif		1,5h	

DESF2

Semestre 9

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Pédiatrie	UE		44h		4h		5 crédits
UE4 Recherche	UE		4h	6h	30h		6 crédits
UE7 Gynécologie	UE		10h	10h			2 crédits
UE8 Obstétrique	UE		30h	10h			6 crédits

🕒 Offre en cours de modification : les informations concernant le contenu des enseignements peuvent évoluer jusqu'au 30 septembre



UE9 Sciences humaines et sociales, droit	UE	30h		4 crédits
UE12 Clinique	UE		8h	4 crédits
UE13 Optionnel	UE			3 crédits

Semestre 10

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE4 Recherche	UE				48h		6 crédits
UE12 Clinique	UE				8h		24 crédits